

**ésad**

école supérieure  
d'art et de design  
de Reims

# Dispositif de prévention et lutte contre les VSS (étudiant·e, personnel)

---

12 rue Libergier, 51100 Reims  
03 26 89 42 70  
contact@esad-reims.fr  
www.esad-reims.fr

## Axe 1 : Prévenir

Égalité entre les genres et lutte contre les discriminations

Public: Etudiants et personnels

Identification et formation de personnes  
relais en internes

Formation/ sensibilisation régulière des  
étudiant.e.s et personnels

- Prévention- sensibilisation aux VSS et Discriminations
- Valorisation-sensibilisation à l'égalité Femmes-hommes

## Axe 2 : Traiter

### ➤ Dispositif écoute-orientation-suivi

#### Rôle et action des référents relais internes:

- Reçoivent les victimes-témoins
- Écoute-réception de leurs attentes
- Signale en interne les situations de manière confidentielle
- Oriente et accompagne les usagers vers des structures d'accompagnement externes (cf. Annuaire des Ressources)

#### Objectifs :

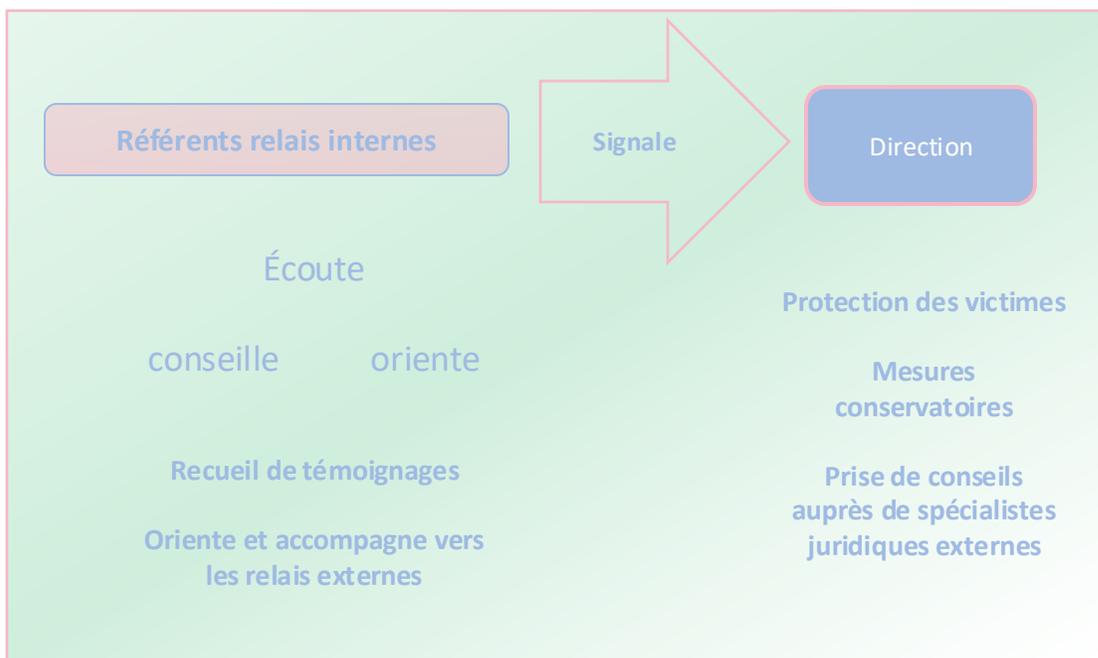
- Identification des situations relevant des VHSS
- Mise en place de mesures conservatoire – ex: Aménagement des études
- Mise en œuvre d'un accompagnement par des structures externes spécialisés dans l'accompagnement des victimes

### Axe 2 : Traiter

- Plaignant.e: La mise en place d'actions immédiates de protection
- Mis.e en cause: Entretien de recadrage

- Recours à une/des structure(s) spécialisée(s) externe(s)

#### INTERNE



#### EXTERNE



### Axe 3 : Sanctionner

- Recours éventuel à un conseil juridique externe
- **Le signalement au procureur**
- L'enquête

#### L'établissement

Direction

Procédures et sanctions  
pouvoir disciplinaire de  
l'établissement

Le Conseil de  
discipline

Signale

#### La justice

Le Procureur  
(diligente une enquête)

Le commissariat  
(mène l'enquête)

- Le/la directeur.trice :
- Peut mettre en œuvre des mesures conservatoires
  - peut diligenter une enquête administrative interne
  - peut sanctionner les agents par un blâme (1<sup>er</sup> niveau) ou un avertissement (2<sup>e</sup> niveau) sans convoquer le conseil de discipline

Le/la directeur.trice convoque, s'il y a lieu, le conseil de discipline qui seul peut exclure de l'établissement un.e étudiant.e pour une durée déterminée ou définitivement

*N.B. : Le Conseil de discipline a vocation à sanctionner les manquements graves au règlement intérieur. Sa finalité n'est en aucun cas d'appuyer, voire de se substituer à une procédure judiciaire.*

# Les Acteurs

### • La Direction

- Décision sur les mesures conservatoires selon primo-conclusions
- Signalement au procureur, échanges éventuels avec les forces de l'ordre
- Saisine de la commission disciplinaire, si requis
- Gestion du traitement du signalement en lien avec une structure spécialisée externe
- Gestion la communication interne sur l'incident

### • L'Administration

- Pilote avec les référent.e.s relais internes les actions de formation, sensibilisation aux risques
- Recours à un conseil juridique externe, le cas échéant
- Prend en considération les avis du tribunal et de la commission disciplinaire pour prévoir l'accompagnement des personnels et des usagers

### • Référents relais internes

- Valorisation-sensibilisation à l'égalité Femmes-hommes
- Propose des actions de prévention et sensibilisation des étudiants et personnels
- Contribue à la communication au sujet du dispositif VSS auprès de la communauté ÉSAD
- Recueil des signalements
- Orientation et lien avec les structures spécialisées externes

### • Les relais externes

- Structures spécialisées : MARS, CIDFF, Planning Familial...
- Conseil juridique externe

ésad

école supérieure  
d'art et de design  
de Reims

# Si vous avez connaissance d'une situation relevant des VHSS

Contactez les référents relais internes:

- Catherine CESSAC
- Leslie PICARDAT

ET / OU



Cellule de  
signalement

éléments  
agressions  
menaces—ad  
supçons de violences  
trafamiliales—discriminati  
gissements sexistes—harcè  
moral ou sexuel—violences  
ions sexistes ou se  
idation

**VICTIME OU TÉMOIN,  
CONTACTEZ LA CELLULE DE SIGNALEMENT,  
GRATUITE, ANONYME ET CONFIDENTIELLE**



0801 90 59 10  
(numéro vert) du lundi  
au vendredi de 9 h à 13 h

signalement-culture  
@conceptrse.fr

Cabinet Concept RSE  
Pôle tertiaire ECO WORK  
2 ZI Chartreuse Guiers  
38380 Entre-deux-Guiers

Code d'accès  
à rappeler: 1959

conceptrse.fr/signalement-culture ou en flashant le QR code ci-contre



# ésad

| école supérieure  
| d'art et de design  
| de Reims